

tirés de ces réunions, le rapport du PSCA, *Mettre en place une frontière pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, traite des solutions à long terme et expose trois principes directeurs dans la gestion de la frontière qui ont reçu l'appui du premier ministre et du président : modernisation, harmonisation et collaboration en matière de politiques et de gestion frontalières; intensification de la coopération en vue d'accroître l'efficacité des services de douanes et d'immigration, de l'application de la loi et de la protection environnementale à la frontière et au-delà; et la collaboration pour contrer des menaces communes qui proviennent de l'extérieur du Canada et des États-Unis

Au lendemain des attentats du 11 septembre, ces principes ont été consacrés dans la Déclaration sur la frontière intelligente du 12 décembre 2001. Certains aspects du Plan d'action sur la frontière intelligente, dont les équipes de douane communes qui doivent cibler les conteneurs dans cinq ports maritimes nord-américains et le recours à un plus grand nombre d'agents de contrôle de l'immigration dans les aéroports à l'étranger sont des exemples de mise en œuvre, par le gouvernement, de nouveaux modèles de gestion de la frontière.

### **Recommandation 29**

*Pour que l'économie du Canada demeure concurrentielle au sein d'un ensemble nord-américain de plus en plus intégré et fasse progresser le niveau de vie des Canadiens, le gouvernement devrait mettre en œuvre d'urgence des mesures supplémentaires pour réduire l'écart de productivité entre le Canada et les États-Unis. Il faudrait mettre en œuvre des allègements fiscaux et réglementaires, collaborer avec les provinces pour éliminer les obstacles interprovinciaux au commerce et favoriser l'investissement dans la main-d'œuvre.*

Le renforcement de la compétitivité canadienne est un objectif central de l'action du gouvernement. En éliminant le déficit et en prenant des mesures pour stimuler la croissance économique, nous avons sensiblement contribué à l'amélioration du niveau de vie au Canada. De 1997 à 2002, le Canada a enregistré le plus fort taux de croissance du PIB par habitant – considéré comme étant le meilleur indicateur du niveau de vie – parmi les grands pays industrialisés, y compris les États-Unis.

En 2000, le Canada a adopté un plan devant réduire les impôts de 100 milliards de dollars en cinq ans. Il s'agissait des réductions d'impôts les plus importantes de notre histoire. Ce plan assure un avantage fiscal aux investissements faits au Canada, comme élément essentiel de notre stratégie visant une économie forte et productive. Grâce aux réductions faites jusqu'ici, ainsi qu'aux réductions provinciales des impôts sur les sociétés, le taux moyen d'imposition des sociétés aux niveaux fédéral et provincial (y compris les impôts sur le capital) est actuellement inférieur à la moyenne américaine. Le budget 2003 renforce cet avantage en proposant d'éliminer l'impôt fédéral sur le capital au cours des cinq prochaines années, en commençant par les sociétés de taille moyenne qui seraient exemptées dès 2004.

Le budget 2003 favorisera également une croissance continue de la productivité canadienne et, partant, du niveau de vie des Canadiens grâce au maintien des investissements du gouvernement